

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2463

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place des Jacobins - Aménagement - Lancement d'études préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La place des Jacobins à Lyon 2° constitue un espace majeur à la fois à l'échelle de la Presqu'île et de l'agglomération lyonnaise. La qualité de son traitement et les dysfonctionnements qui en découlent ne sont pas en rapport avec la valeur historique, patrimoniale et commerciale du site. Il convient donc d'envisager la requalification de cet espace, situé en outre dans le périmètre classé par l'Unesco.

Les études de cet aménagement seraient engagées dans le cadre du présent mandat afin de permettre une réalisation au prochain mandat.

Afin de définir les données, les exigences, les contraintes et les objectifs de l'aménagement, des études préalables doivent être engagées.

Le montant d'opération sera défini précisément à l'occasion des études du maître d'œuvre. A ce jour, il peut être estimé environ entre 3,3 et 4 M€ TTC.

Une participation de la ville de Lyon serait à prévoir au titre des ouvrages relevant normalement de ses compétences et dont le montant serait précisé au cours des études.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme pour un montant de 150 000 € TTC correspondant aux coûts suivants :

- les frais d'organisation de la procédure de choix de concepteurs	80 000 €
- les études préalables	55 000 €
- les divers frais de maîtrise d'ouvrage	15 000 €

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 29 novembre 2004 et du Bureau restreint le 10 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études préalables liées à l'aménagement de la place des Jacobins à Lyon 2°.

2° - L'opération Lyon 2° : place des Jacobins, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 150 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 60 000 € en 2005,
- 90 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,